

Lettre au maire et conseillers de Noisy le Sec Des objets très chers

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous avez sans doute entendu parler du récent rapport de la Cour des comptes relatif au déploiement du compteur Linky. Etant donné le poids de cette autorité, nous nous sommes dit que vous prêteriez sans doute plus d'attention à ses arguments qu'aux nôtres.

Vous trouverez donc en pièce jointe (si elle ne passe pas, vous pourrez la télécharger à la page suivante : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/07-compteurs-communicants-Linky-Tome-1.pdf>) le texte de ce rapport, dont nous vous signalons quelques passages particulièrement significatifs :

- A la page 145, on trouve la confirmation du fait que "les réseaux publics de distribution [compteurs compris] restent néanmoins la propriété des communes".

- A la page 246 on apprend que, sur les 23 pays de l'Union Européenne, "huit ont prévu de ne pas les déployer ou de ne le faire que pour certains consommateurs". Ce qui prouve bien que la directive européenne à laquelle prétend se soumettre Enedis en déployant le Linky laisse place à des applications concrètes très différentes. Parmi les rétifs, on trouve l'Allemagne, qui nous est constamment citée comme un exemple à suivre.

- Sans surprise, on apprend aux pages 253-254 qu'il s'agit d'"un dispositif coûteux pour le consommateur mais avantageux pour Enedis" et que son coût sera entièrement supporté par les usagers.

- A la page 253, le coût global du déploiement du Linky est estimé à 5,7 milliards d'euros. Ce chiffre est sans doute sous-estimé, comme cela a été le cas pour de nombreux autres grands travaux publics inutiles et imposés. Mais il nous semble important de souligner qu'il contredit ouvertement le chiffre de 4,5 milliards avancé par M. Bernard Lassus (directeur du programme Linky) devant la commission Villani (p. 17), dont les auditions ont été publiées le 15 février 2018. Cet exemple illustre bien les mensonges de la propagande d'Enedis.

- Les conclusions du rapport sont sans appel : "en l'état actuel des travaux, le système n'apportera pas les bénéfices annoncés en ce qui concerne la maîtrise de la demande d'énergie" (p. 267), maîtrise qui était pourtant la première justification de la pose forcée de ces "compteurs".

Même si ce rapport est loin de répondre à toutes les objections faites au programme Linky, sa lecture critique est donc extrêmement instructive.

La presse aussi en a parlé, et vous trouverez ci-dessous quelques liens qui vous permettront de comprendre le changement de ton des grands médias à l'égard de ces "capteurs" de données, suite à l'ampleur de l'opposition qui se manifeste dans notre pays.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/07/linky-la-cour-des-comptes-denonce-le-cout-du-programme_5253148_3234.html

<http://www.lefigaro.fr/societes/2018/02/07/20005-20180207ARTFIG00085-la-cour-des-comptes-pointe-les-limites-du-compteur-linky.php>

<http://www.boursorama.com/actualites/linky-la-cour-des-comptes-epingle-les-avantages-d-enedis-228029f80e4a195279aadf794d5df363>

<http://www.lagazettedescommunes.com/548462/linky-un-projet-trop-centre-sur-les-interets-denedis/>

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/le-compteur-linky-ne-tient-pas-ses-promesses-767572.html>

Nous espérons que nos envois documentaires vous donnent matière à réflexion et vous incitent à prendre en compte les préoccupations légitimes de vos administrés.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le collectif anti-Linky de Noisy-le-Sec